



**CHARTRE DU JUMELLAGE**  
**ENTRE LES COMMUNES**  
**SAINTE-RUFFINE ( France) et de RUFINA (Italie)**

Au nom de tous les citoyens et des conseils municipaux de nos deux cités, nous confirmons en ce jour, le 25 sept. 2008, et de façon durable, le jumelage entre Sainte-Ruffine commune de Moselle en Lorraine et Rufina, Province de Florence en Toscane.

Nous déclarons avec force et vigueur vouloir entretenir et consolider des liens d'amitié et de fraternité entre nos deux cités.

Les signatures apposées au bas de la présente chartre sont le témoignage de cette volonté de créer une dynamique de rapprochement entre nos communes et au-delà, de nos deux pays dans l'espace européen qui est désormais notre deuxième patrie.

Conscients de la richesse et de la proximité de nos deux cultures dans l'espace européen, conscients également de l'existence de liens historiques mais également d'amitié qui lient Sainte-Ruffine la Lorraine et Rufina la Toscane, nous prenons aujourd'hui l'engagement ferme et solennel de maintenir ces liens entre nos deux communes, d'encourager et développer les échanges culturels, économiques mais également et surtout les rencontres entre nos populations afin de mieux nous connaître et de contribuer ainsi à une meilleure compréhension des grands problèmes de société qui nous préoccupent aujourd'hui en tant que citoyens européens : la paix et la fraternité entre les hommes et l'avenir de notre planète en privilégiant notamment le concept de développement durable.

Ce jumelage doit être l'occasion pour nos deux communautés de s'ouvrir à la culture de l'autre, à la langue de l'autre et style de vie de l'autre. Nous contribuerons ainsi, à notre échelle, à faire progresser l'Europe vers plus de fraternité et de solidarité.

C'est l'engagement que nous prenons en signant cette chartre.

Rufina li 25 settembre 2008

Il Sindaco

Stefano Gamberi

Sainte Ruffine le 25 septembre 2008

Le Maire

Jean-Claude Wannemacher

